



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014 – 20 H 15 EN MAIRIE

---

**Présents** : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Rufin COCHETEUX, Marie-Pierre CLAISSE, Gaëlle VITTRANT, Chantal BAERT, Alain DECHAUME, Martial CARIDROIT, Patrick LESAGE, Christophe VANHALST et Christophe VANHALST, Conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration** :

Rita TRINEZ qui mandate Marie-Pierre CLAISSE

Lise MIGNON qui mandate Gaëlle VITTRANT

Patrick LEMAIRE -absent en début de séance, arrivé au point 7- qui mandate Gérard NOCK

**1 – Approbation des procès-verbaux des 14 juillet et 18 septembre 2014**

séance du 14 juillet 2014

pas de remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

séance du 18 septembre 2014

pas de remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 – Travaux en régie : décision budgétaire afin de pouvoir passer en investissement les travaux de réhabilitation des sanitaires extérieurs de l'école communale**

Monsieur le Maire expose : Le personnel communal a réhabilité les sanitaires extérieurs de l'école .

Afin de pouvoir passer ce chantier en investissement et ainsi bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA, il y a lieu de procéder à quelques écritures budgétaires.

Montant des matériaux : SODIM : 167,40 € – BRICO DEPOT : 190,22 € – Carrelages DELANNOY : 1020,24 € et CEDEO : 4622,64 €. Total : 6 000,50 €.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la décision budgétaire.

Vote à l'unanimité les Elus approuvent.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées aux contrats de travail de 2 agents :

– l'un, en contrat unique d'insertion d'une durée hebdomadaire de 20 heures, est mis à disposition de la commune de BACHY pour une durée 14 heures semaines scolaires. Une convention réglemente cette mise à disposition et les modalités de paiement.

– le second, agent sous contrat aidé, a été repositionné sur un contrat d'avenir, d'une durée de 1 an renouvelable pour une période maximale de 3 années. Prise en charge du salaire brut à 75 % assorti d'une aide de compensation RSA et d'une aide du Conseil Général, à charge de la commune 272,76 € par mois charges patronales comprises.

**3 – Taxe d'Aménagement : définition du taux :**

Monsieur le Maire expose : le 20 octobre 2011, le Conseil Municipal a délibéré sur l'institution de la Taxe d'Aménagement en lieu et place de la Taxe Locale d'Equipement. Le taux applicable sur l'ensemble de la commune a été fixé à 4,5 % sur une fourchette allant de 1 à 5 %. La validité de la délibération, fixée à 3 ans, est arrivée à échéance.

Rappel du mode de calcul : part communale : surface de plancher x indice défini par l'Etat x taux défini par la commune ; part départementale, même calcul au taux de 1,45 %

Un abattement de 50 % est d'office appliqué sur les 100 premiers m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal s'est engagé dans sa profession de foi à ne pas augmenter les impôts, aussi, Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à 4,5 %. Il rappelle que cette taxe est liée à la délivrance du permis ou de la déclaration de travaux) et n'est payable qu'à la délivrance de l'autorisation et si les travaux sont réalisés.

A l'unanimité le Conseil Municipal reconduit le taux de 4,5 % applicable pour le calcul de la Taxe d'Aménagement.

#### **4 – Délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption**

Par délibération du 15 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué, à Monsieur le Maire, un certain nombre de compétences en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Locales, modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 article 92.

Afin de simplifier les procédures administratives, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élargir la délégation des compétences à celles relatives au droit de préemption, soit :

compétence 15° : exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans les zones U, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article [L. 213-3](#) de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

compétence 21° : exercer, au nom de la commune , dans les zones U inscrites au Plan Local d'Urbanisme, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme.

Gaëlle VITTRANT demande si un mail d'information peut être adressé à l'ensemble du Conseil Municipal lorsque Monsieur le Maire est destinataire d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner. Cette proposition est retenue.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accorde à Monsieur le Maire les compétences 15 et 21 telles que définies à l'article L 2122-2 du CGCT.

#### **5 – Point sur les dossiers en cours :**

Monsieur le Maire expose :

**Révision allégée n°1 du PLU** : les personnes publiques associées ont reçu le dossier. Une réunion de travail s'est tenue mardi 28 octobre dernier, il n'y a pas eu de remarque particulière sur ce dossier.

**Modification simplifiée n°5 du PLU** : le projet est transmis également aux personnes publiques associées.

Lors de la réunion, le responsable de l'unité en DDTM, Monsieur DUTILLEUL a fait une remarque sur l'emprise au sol proposée. Il est inscrit au règlement « une emprise au sol de 20 % en zone UA avec un maximum de 350 m<sup>2</sup> construits et une Emprise au Sol (ES) de 15 % en zone UB avec un maximum de 300 m<sup>2</sup> construits ». Remarque : « pourquoi une possibilité aussi importante de construction ? Le taux d'ES par rapport au village est cohérent par contre la superficie maximale est très élevée, Monsieur DUTILLEUL explique qu'il est toujours possible de rectifier, si le Conseil Municipal le souhaite, à respectivement 250 et 200 m<sup>2</sup> avant l'approbation définitive. Une observation peut-être versée au registre d'enquête.

Ces deux procédures seront soumises à enquête publique conjointe du 3 novembre au 2 décembre prochain. Le Tribunal Administratif de LILLE a nommé les commissaires enquêteur et suppléant.

Le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences, en mairie, aux dates suivantes : vendredi 14 novembre de 10 h à 12 h - jeudi 27 novembre de 10 h à 12 h et le mardi 2 décembre de 14 h à 16 h.

Une publication est insérée dans le quotidien « la Voix du Nord » en annonce légale, une seconde parution aura lieu 8 jours après l'ouverture.

Une information « toutes boîtes » sera distribuée avant l'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique le commissaire enquêteur a un mois pour remettre son rapport. Dès réception et en fonction de son avis, le dossier sera corrigé et complété s'il y a lieu ; ensuite le Conseil Municipal délibérera.

#### **6 – Composition de la commission communale des impôts directs :**

Sur proposition du Conseil Municipal qui a fourni au Centre des Impôts une liste composée de 12 propositions de membres titulaires et autant de membres suppléants, la liste suivante a été arrêtée par le Directeur des Services Fiscaux :

- membres titulaires : Martial CARIDROIT, Rita TRINEZ, Gérard NOCK, Christel DUBORPER, Marie-Pierre CLAISSE et Louis DEFFONTAINES .
  - Membres suppléants : Patrick LEMAIRE, Christophe THIEBAUT, Patrick LESAGE, Emile WILLAME, Chantal CARPENTIER et Hubert RAUX.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la composition de la commission communales des impôts locaux.

### **7 – Fêtes de fin d'année : organisation et distribution du colis offert par la commune aux personnes de plus de 65 ans :**

Marie-Pierre CLAISSE rend compte du travail de la commission. Deux colis sont composés : 1 pour les personnes seules, 1 pour les couples, pour un coût respectif TTC de 21,95 € (21,90 € en 2013 et 29,95 € (29,90 € en 2013). La société reterue est « les ducs de Gascogne » déjà fournisseur en 2013. Le colis était de qualité et les aînés ont été très satisfaits.

Distribution : samedi 20 décembre par les membres du Conseil Municipal et les enfants du village, un courrier sera transmis aux élèves.

Participants : Jean DELATTRE, Gérard NOCK, Chantal BAERT, Christophe THIEBAUT, Patrick LESAGE, Marie-Pierre CLAISSE - (Christophe VANHALST et Rufin COCHETEUX sous réserve de leur disponibilité).

#### **Banque Alimentaire :**

Comme les années précédentes, la commune participera à l'opération Banque Alimentaire qui se déroule le samedi 29 novembre.

Quelques jours auparavant sera distribué un sachet en toutes boîtes. Ceux qui souhaitent adhérer à cette collecte mettent le sachet rempli de denrées non périssables à leur porte. Le ramassage se fait par les Elus et les enfants (plutôt des grands) qui le souhaitent.

Gérard NOCK se charge de la mise en carton et de la restitution à l'antenne de l'association sur FRETIN.

### **8 – Calendrier des manifestations dans le cadre des fêtes de fin d'année :**

#### **Goûter de Noël intergénérationnel :**

Traditionnellement la Municipalité offre un goûter aux enfants dans le cadre des fêtes de fin d'année. L'année dernière les personnes âgées de plus de 65 ans ont été conviées à ce goûter, démarche très appréciée par les uns et les autres. Monsieur le Maire propose de maintenir cette rencontre au cours de laquelle les enfants participant aux NAP présenteront quelques danses et chants. Date retenue : vendredi 19 décembre à 15 heures 30, salle communale.

Gaëlle VITTRANT propose d'organiser la distribution du colis aux personnes âgées présente lors de ce goûter.

Monsieur le Maire répond que cette idée a déjà été évoquée par le passé mais pas retenue : toutes les personnes concernées ne sont pas présentes au goûter il faudra distribuer les colis le lendemain et surtout les personnes âgées apprécient la visite des Elus accompagnés d'enfants de la commune pour leur remettre ce colis.

#### **Cérémonie des vœux :**

Date retenue : dimanche 11 janvier 2015 à 11 heures 30.

#### **Repas des Aînés :**

Date retenue : dimanche 1er février 2014

Organisation :

- traiteur : BEKEENE de RUMEGIES (idem 2012 et 2013)
- service : les membres du Conseil Municipal
- animation : juste un fonds musical, occasion pour les Elus de discuter avec les Aînés.

Christophe THIEBAUT propose l'organisation d'un loto.

Marie-Pierre CLAISSE et Monsieur le Maire approuve l'idée mais en dehors du repas, sinon journée trop longue.

#### **Vin d'honneur offert au personnel en fin d'année :**

Date retenue : vendredi 19 décembre à 19 heures.

## **9 – Questions diverses**

### **Réunion sécurité organisée par la Gendarmerie**

Monsieur le Maire rend compte des chiffres de la délinquance, remis par le Major de Gendarmerie, lors d'une réunion de l'ensemble des Maires du secteur. Il est satisfait de constater que, sur le territoire de la commune, il n'y a pas de fait à relever.

### **Appel aux bénévoles**

Dans le cadre des NAP, Marie-Pierre CLAISSE sollicite un ou quelques bénévoles pour animer une initiation à l'anglais au cours du 2nd trimestre.

### **Déchets verts**

Patrick LEMAIRE informe le Conseil Municipal que COBRIEUX est inscrit sur la liste des communes souhaitant bénéficier d'une expérimentation, à partir de mai 2015, sur le ramassage des bio-déchets par le biais de chevaux de trait. En réponse à Martial CARIDROIT qui souhaite quelques précisions techniques, il explique que les modalités de ramassage sont les mêmes pour l'utilisateur : poubelle verte, ramassage en fagot ficelé et de moins de 1m de long. Avant le lancement de l'expérimentation une information sera transmise pour rappeler les normes à respecter.

Les Elus approuvent cette démarche qui correspond au caractère de la commune.

### **Cérémonie du 11 novembre**

Organisation :

- 11 heures : temps de recueillement à l'Eglise, avec les enfants, pour expliquer ce qu'a été la Grande Guerre, temps de prière de paix pour le monde. Les enfants se verront remettre un drapeau français et avec les participants rejoindront le Monument aux Morts en chantant ;
- 11 heures 30 : cérémonie officielle au Monument aux Morts ;
- suivie d'un vin d'honneur salle communale lors duquel les jardiniers du "jardin partagé" proposeront une soupe aux potirons, produits de leur culture.

Une Coberloise a remis des correspondances datant de cette époque à Monsieur le Maire. Quelques passages seront lus.

### **Commission Sports CCPC**

La CCPC travaille actuellement sur la définition des compétences, notamment en matière de sports. Si cette compétence était transférée à la CCPC, alors la commune aurait à supporter un transfert de charge important, car les enfants de COBRIEUX, fréquentent les clubs extérieurs à la commune.

Il est donc très important, dit Monsieur le Maire, de recenser les utilisateurs du terrain de sports et faire valoir le caractère communautaire de notre espace sportif.

Christophe THIEBAUT s'est chargé de ce travail. Il remercie, d'ailleurs, Hugues WAUCQUIER, footballeur utilisateur du terrain, pour l'avoir aidé dans ce recensement.

Sont dénombrés 35 à 40 joueurs de football présents le dimanche et à d'autres moments : le samedi et en été le soir. Certains viennent même de VILLENEUVE d'ASCQ.

Conférence de Monsieur MORTREUX, Coberlois

Monsieur MORTREUX tiendra, salle communale, une conférence le mardi 13 décembre 2014, de 17 h à 18 h 30 sur l'histoire de COBRIEUX vers les années 1700.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Prochaine réunion : mardi 16 décembre 2014 à 20 heures 15.

Vu, le Maire,  
Jean DELATTRE